

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« il informe également, sauf urgence, »

les mots :

« sauf urgence, il informe également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.